



Ordre du jour

1) <u>Compte rendu du dernier conseil municipal</u>	1
2) <u>Achat terrain de Mr CUGUILLERE (emplacement réservé)</u>	1
3) <u>Subvention au comité des fêtes</u>	1
4) <u>Dépôts des dossiers de subventions pour la rénovation du foyer</u>	2
5) <u>Questions diverses</u>	2

MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	2 septembre 2022
Convocation du	30 août 2022
Conseillers en exercice	10
Conseillers présents	7
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT

Absent : Patricia REINHOLD – Marion BIFANTE

Présents : Clara RIVIERE – Heddy DARGERE – Reginald LOBJOIE – Annie PICCIN – Christian GARCIA-JC PONS - Dominique DROIT - Simon ESCOFFIER

1) Compte rendu du dernier conseil municipal

Pas de remarque : adopté.

2) Achat terrain de Mr CUGUILLERE (emplacement réservé)

Vu l'article L1111-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 04/01/2022, modifié le 07/07/2014 et rendu exécutoire le 24/09/2014

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles A1457 et A1459 & A1461 appartenant à Monsieur CUGUILLERE sont à vendre. Ces terrains sont situés au-dessus et en dessous de l'actuel cimetière et sont mentionnés « emplacement réservé numéro 7 et 6 » sur le PLU afin de pouvoir agrandir le cimetière actuel sur le dessus et augmenter les places de parking sur la parcelle située entre la route et le bas du cimetière.

Compte tenu du manque de places libres sur l'actuel cimetière et à l'occasion de la vente du terrain par Monsieur CUGUILLERE, Monsieur le Maire propose d'acquérir les terrains pour l'Euro symbolique.

Le conseil municipal après avoir délibéré

Autorise Monsieur le Maire à faire toute les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle A1457 et A1459 & A1461.

PREVOIT l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition de ces parcelles.

3) Subvention au comité des fêtes

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention d'un montant de 750€ de la part du comité des fêtes de Luc sur Aude.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

4) Dépôts des dossiers de subventions pour la rénovation du cœur de village incluant le foyer

Monsieur le maire explique que nous devons prévoir à partir du projet proposé par le CAUE de déposer les demandes subventions auprès des financeurs publics afin de compléter le financement du projet. Le conseil approuve la mise en place de demandes de subventions et charge le Maire de préparer les dits dossiers de subventions.

5) Questions diverses

Suite au dépouillement des questionnaires soumis aux habitants de Luc sur Aude pour recueillir leurs souhaits concernant l'embellissement du village, des éléments supplémentaires (ceux surlignés en orange) devront être intégrés à ce projet de rénovation du foyer.

FOYER	PARKING	BOULODROME	PRESSOIR	PARVIS DE LA MAIRE	ACCES TRAVERSE VILLAGE	AUTRES
Coworking	Arbres	Composteur collectif	Bibliothèque	Plus de place assise	Réduire la vitesse	Déplacer le monument au n
Récupération d'eau	Bancs	Fleurs		Fontaine	Fleurir	Compostage
Logement temporaire	Ping pong	Jardin partagé		Fleurir	Sens unique	Récupérateur eau de pluie
Véranda extérieur	Skate park	Bancs en bois		œuvre d'artistes	Décoration	Panneau ANCENNE
Maison des jeunes		Table picnic sous arbres		Stationnement interdit		Bancs sur les chemins
Panier basket en extérieur						Caniveaux
						Sentiers
						Skate park à l'extérieur
						Vélo park
						City stade

La séance est levée à 19h00.

Le secrétaire
Adjoint au maire
Dominique DROIT



Le Maire
Jean Claude Pons

